

TROC SA : report de l'assemblée générale ordinaire

Communiqué de presse – ROCHEFORT-DU GARD, le 27 octobre 2020

Dans un contexte exceptionnel d'empêchement généralisé, lié au développement pandémique du Covid-19, le conseil d'administration n'a pas pu se tenir et n'a pas été en mesure d'arrêter les comptes annuels 2019.

Par ordonnance du 7 octobre 2020, le tribunal de Commerce de Nîmes, auprès duquel la requête a été déposée, a prorogé le délai de réunion de l'Assemblée Générale jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil d'Administration se réunira prochainement afin de fixer une nouvelle date pour l'Assemblée Générale Annuelle. Un avis de convocation sera ensuite envoyé à l'ensemble des actionnaires.